

## **Compte commun bancaire**

Par questioncc, le 30/04/2019 à 14:58

Bonjour,

Je suis divorcé depuis 3 ans et il me reste un compte commun avec mon ex femme car il reste un prêt prélevé sur ce compte.

Il y a quelques jours, j'ai reçu un courrier de ma banque me stipulant que je devais rendre mon carnet de chèque et que je suis ficher à la banque de France !!!!

Je n'ai jamais eu de problème sur mes comptes, pas de chèque sans provision... donc je pense que cela vient du compte perso de mon ex femme.

La banque peut elle m'inclure dans le même sac uniquement parce que j'ai encore ce compte commun avec mon ex femme ?

Le compte commun que j'ai avec ma nouvelle compagne est il concerné par ce litige ?

Je trouve cela injuste! Merci de vos réponse

Cordialement